



CEDEFOP

Centre européen pour le développement
de la formation professionnelle



DG Éducation et culture
Programme pour l'éducation et
la formation tout au long de la vie

FR



Évaluer pour améliorer les acquis de l'apprentissage

Messages pour les politiques
d'assurance qualité







Évaluer pour améliorer les acquis de l'apprentissage

Messages pour les politiques
d'assurance qualité



De nombreuses autres informations sur l'Union européenne sont disponibles sur Internet via le serveur Europa (<http://europa.eu>).

Une fiche bibliographique figure à la fin de l'ouvrage.

Luxembourg:
Office des publications de l'Union européenne, 2012

ISBN 978-92-896-0847-3
doi: 10.2801/97554

© Centre européen pour le développement
de la formation professionnelle (Cedefop), 2012
Tous droits réservés.

**Le Centre européen pour le développement
de la formation professionnelle (Cedefop)** est le centre
de référence de l'Union européenne pour la formation
et l'enseignement professionnels. Nous livrons des informations
et des analyses sur les systèmes et les politiques de formation
et d'enseignement professionnels, ainsi que sur la recherche
et la pratique dans ce domaine. Le Cedefop a été créé en 1975
par le règlement (CEE) n° 337/75 du Conseil.

Europe 123, 570 01 Thessaloniki (Pylea), GRÈCE
Adresse postale: PO Box 22427, 551 02 Thessaloniki, GRÈCE
Tél. +30 2310490111, Fax +30 2310490020
E-mail: info@cedefop.europa.eu
www.cedefop.europa.eu

Christian F. Lettmayr, *Directeur faisant fonction*
Hermann Nehls, *Président du Conseil de direction*

Avant-propos

L'amélioration de la qualité des systèmes européens d'enseignement et de formation est l'un des objectifs clés de la stratégie visant à faire de l'Europe, d'ici à 2020, une économie intelligente, durable et inclusive. Les États membres élaborent et mettent en place des mécanismes d'assurance qualité qui dépendent étroitement de leur contexte social, économique ou politique, dans le but d'aider les établissements d'enseignement et de formation professionnelle à devenir des organisations apprenantes engagées dans un processus permanent d'amélioration de la qualité. L'évaluation externe et l'autoévaluation jouent un rôle essentiel à cet égard. Elles ont pour objet d'améliorer les acquis des apprenants, en termes tant de résultats scolaires que de développement social et personnel, et de les préparer à une insertion professionnelle réussie. Le programme de visites d'étude contribue au développement de systèmes efficaces d'assurance qualité au niveau local, régional, national et européen.

Le programme de visites d'étude pour spécialistes et décideurs de l'éducation et de la formation professionnelle fait partie du programme transversal pour l'éducation et la formation tout au long de la vie. Les thèmes abordés tiennent compte des priorités de la politique européenne d'éducation et de formation. L'un des thèmes qui suscite le plus d'intérêt est celui des mécanismes d'assurance qualité dans les établissements d'enseignement et de formation et une vingtaine de visites d'étude y sont consacrées chaque année. Le programme de visites d'étude offre aux décideurs et aux praticiens l'occasion d'explorer avec leurs pairs d'autres pays d'Europe des questions liées à la qualité de l'éducation et de la formation professionnelle. En 2010, deux visites d'étude sur l'évaluation externe et l'autoévaluation dans les établissements d'enseignement et de formation, spécifiquement destinées aux responsables politiques et décideurs de haut niveau, ont été organisées à

Vilnius et Hambourg. Ces visites ont fourni aux participants d'excellentes occasions de discuter, d'échanger des idées et pratiques innovantes et de nouer des contacts, notamment en vue d'activités de coopération future.

Depuis 2008, le Cedefop assure la coordination du programme au niveau européen pour le compte de la Commission européenne. La présente publication, qui s'inscrit dans les activités en faveur de la qualité menées par le Centre au titre du programme de visites d'étude, a pour objet de fournir aux responsables politiques et autres décideurs des recommandations en matière d'évaluation externe, d'autoévaluation et d'instauration de la confiance entre les diverses parties prenantes, en vue d'assurer la qualité de l'offre d'éducation et de formation. Nous espérons que cette publication s'avérera un outil précieux pour développer une culture d'évaluation et d'amélioration continue au sein des établissements d'enseignement et de formation en Europe.



Christian F. Lettmayr
Directeur faisant fonction



Remerciements

La présente publication est le fruit d'un travail collectif. Elle s'appuie sur les résultats des visites d'étude consacrées aux mécanismes d'assurance qualité dans les établissements d'enseignement et de formation, et plus particulièrement sur les exemples de politiques et de pratiques réussies identifiés lors de deux visites d'étude organisées à Vilnius et Hambourg au cours du troisième trimestre 2010. Le Cedefop souhaite remercier les participants à l'atelier sur l'amélioration de la qualité dans les établissements d'enseignement et d'EFP qui s'est déroulé à Bonn en février 2011, atelier au cours duquel ont été examinés les résultats des visites d'étude consacrées à ce thème et qui a fourni le matériau de base pour les recommandations formulées dans la présente publication. Nos remerciements vont aussi à nos deux collègues du Cedefop (de l'équipe des visites d'étude) Angela Musca et Irina Jemeljanova, pour leurs précieuses observations.

En outre, le Cedefop souhaite remercier George Kostakis, expert du Cedefop attaché à l'équipe des visites d'étude, qui a rédigé le projet de texte et supervisé la préparation de la présente publication, ainsi que Tina Bertzeletou, expert principal du Cedefop en matière d'assurance qualité dans l'EFP, qui a assuré la relecture du texte. Enfin, il convient de remercier Yvonne Noutsia, du Cedefop, pour l'assistance technique qu'elle a apportée à la préparation de cette publication.



Table des matières

1. Introduction	11
2. Évolutions politiques en matière d'assurance qualité dans l'éducation et la formation au niveau de l'UE	12
3. L'assurance qualité: un thème de premier plan des visites d'étude	15
4. Tendances en matière d'assurance qualité dans les établissements d'enseignement et de formation des États membres	16
4.1. Évaluation externe	18
4.2. Autoévaluation	20
5. Messages clés pour les responsables politiques et autres décideurs	22
5.1. Inscrire l'évaluation dans un processus cyclique permanent d'amélioration de la qualité	22
5.2. Assurer la coopération entre prestataires d'enseignement et de formation, autorités compétentes et décideurs	23
5.3. La participation pour une meilleure appropriation des résultats de l'évaluation	25
5.4. L'évaluation externe devrait mettre en avant les points forts	25
5.5. Veiller à ce que l'évaluation externe et l'autoévaluation s'inscrivent dans un continuum	26
5.6. L'autoévaluation a besoin du soutien de tous	27
5.7. Autoévaluation et apprentissage mutuel entre les établissements	29
5.8. Capacité des établissements: un élément essentiel pour l'amélioration de la qualité	32
5.9. Évaluateurs externes: nécessité d'une solide formation	34
6. Travail européen sur la qualité: une référence	35
7. En guise de conclusion	37
8. Bibliographie et autres références	38

Liste des figures et des exemples

Figures

- | | |
|---|----|
| 1. La qualité de l'éducation selon les participants à la visite d'étude n° 65 organisée à Osnabrück (Allemagne) en 2010 | 17 |
| 2. Cycle PDCA de Deming | 23 |

Exemples

- | | |
|---|----|
| 1. Agences d'évaluation scolaire en Lituanie et à Hambourg (Allemagne) | 18 |
| 2. Critères d'évaluation externe en Lituanie et à Hambourg (Allemagne) | 19 |
| 3. Processus d'évaluation externe pour aider les établissements à devenir des organisations apprenantes: municipalité de Stavanger (Norvège) | 24 |
| 4. Utiliser les résultats de l'évaluation externe pour louer la réussite en Lituanie | 26 |
| 5. Approche participative de l'autoévaluation à l'école secondaire intégrée de Winterhude (Gesamtschule Winterhude) à Hambourg | 28 |
| 6. Soutien des autorités locales aux établissements pour encourager l'autoévaluation: municipalité de Prienai (Lituanie) | 30 |
| 7. Système collaboratif de visites d'étude pour améliorer la qualité: association <i>Semper Movens</i> (Pays-Bas) | 31 |
| 8. Rôle des conseillers pédagogiques dans l'autoévaluation des établissements scolaires en Communauté flamande de Belgique | 33 |
| 9. Extrait du cadre européen de référence pour l'assurance de la qualité: critères de qualité et descripteurs indicatifs pour l'évaluation des résultats et des processus au niveau du prestataire de services d'EFPP | 36 |

1. Introduction

La présente publication met en avant un certain nombre de messages clés à l'intention des responsables politiques et autres décideurs chargés de créer les conditions propices au développement d'une culture de l'évaluation dans les établissements d'enseignement général et les établissements d'enseignement et de formation professionnels (EFP). Ces messages se fondent sur les discussions et les résultats d'un atelier organisé à Bonn en février 2011 par le Cedefop sur le thème de l'amélioration de la qualité dans les établissements d'enseignement et d'EFP (Cedefop, 2011d).

Les participants à cet atelier ont discuté des résultats des visites d'étude consacrées aux mécanismes d'assurance qualité dans les établissements d'enseignement et d'EFP, et plus spécifiquement des résultats de deux visites d'étude organisées à Vilnius et Hambourg en 2010 (Cedefop, 2011b). Les recommandations formulées dans la présente publication s'appuient sur l'expérience en matière d'élaboration et de mise en œuvre de politiques d'assurance qualité dans l'éducation et la formation professionnelle. Elles reflètent les points de vue de différentes parties prenantes de l'éducation et de la formation professionnelle: fonctionnaires ministériels, représentants des autorités locales et des agences nationales chargées de l'évaluation externe et de la fourniture de lignes directrices pour l'autoévaluation, inspecteurs de l'enseignement général et de l'EFP, personnels de direction et responsables de l'assurance qualité au sein des établissements d'enseignement général et d'EFP.

Cette publication s'appuie également sur le travail de collecte, d'analyse et de diffusion de l'information sur la qualité dans l'EFP accompli par le Cedefop.

2. Évolutions politiques en matière d'assurance qualité dans l'éducation et la formation au niveau de l'UE

L'Europe a élaboré une stratégie en vue de devenir une économie intelligente, durable et inclusive, avec des niveaux d'emploi, de productivité et de cohésion sociale élevés. Elle s'est fixé cinq objectifs ambitieux – dans les domaines de l'emploi, de l'innovation, de l'éducation, de l'inclusion sociale et du climat/de l'énergie – à atteindre d'ici à 2020 (Conseil de l'Union européenne, 2010). Pour assurer une croissance intelligente et atteindre les objectifs stratégiques convenus, il importe d'améliorer la qualité de l'éducation et de la formation, d'en ouvrir l'accès à tous les citoyens, d'améliorer les performances des centres de recherche et des entreprises et de promouvoir le transfert de l'innovation dans l'ensemble de l'Union européenne. Pour aider l'Europe à sortir de la crise économique, tous les Européens devraient avoir la possibilité d'améliorer et d'élargir leurs savoirs, aptitudes et compétences et d'en acquérir de nouveaux, tout au long de leur vie.

Cette stratégie reconnaît qu'une offre d'éducation et de formation de haute qualité, qu'il s'agisse du préprimaire, du primaire, du secondaire, de l'enseignement supérieur ou de l'EFP, est fondamentale pour le succès de l'Europe. Le projet d'«améliorer la qualité et l'efficacité de l'éducation et de la formation» est l'un des objectifs stratégiques énoncés dans les conclusions du Conseil concernant un cadre stratégique pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation (Conseil de l'Union européenne, 2009), qui soulignent également l'importance d'élaborer des systèmes d'assurance qualité efficaces. Le communiqué de Bruges sur la coopération européenne renforcée en matière d'enseignement et de formation professionnels, adopté le 7 décembre 2010, invite les pays participants à mettre en place au niveau national, d'ici à fin 2015, un cadre commun d'assurance qualité afin de garantir une offre d'EFP de haute qualité (Communiqué de Bruges, 2010).

Ces dix dernières années, la qualité des systèmes d'éducation et de formation a été au centre de nombre de débats et développements européens. La Commission européenne, le Parlement européen et le Conseil ont adopté en 2001 une recommandation concernant la coopération européenne en matière d'évaluation de la qualité de l'enseignement scolaire (Parlement européen; Conseil de l'Union européenne, 2001). Cette recommandation invitait les États membres à préserver la qualité de l'enseignement scolaire en tant que fondement de l'éducation et de la formation tout au long de la vie, à encourager l'autoévaluation des établissements scolaires et à clarifier les objectifs et conditions de l'autoévaluation. Elle préconisait également de compléter les exercices d'autoévaluation par une évaluation externe. Les conclusions du Conseil sur l'amélioration de la qualité des études et de la formation des enseignants (Conseil de l'Union européenne, 2007) ont à leur tour souligné que la formation initiale et continue des enseignants devrait aider ces derniers à comprendre non seulement les principes et les valeurs de l'autoévaluation, mais aussi l'apport complémentaire de l'évaluation externe.

Au niveau de l'enseignement supérieur, les évolutions liées à la qualité s'inscrivent dans le processus de Bologne et la mise en place de plusieurs plates-formes de coopération, notamment le Réseau européen pour l'assurance qualité dans l'enseignement supérieur (ENQA, 2011) en 2000, l'Association européenne de l'université (EUA, 2011) en 2003 et le Consortium européen pour l'accréditation (ECA, 2011). En 2005, l'ENQA (devenu entre-temps «Association européenne pour l'assurance qualité dans l'enseignement supérieur») a adopté les références et lignes directrices pour le management de la qualité dans l'espace européen de l'enseignement supérieur (ENQA, 2005).

S'agissant de l'EFP, des évolutions significatives sont intervenues dans le cadre du processus de Copenhague pour la coopération européenne renforcée dans le domaine de l'EFP. Des principes et indicateurs pour l'assurance qualité ont été mis au point et font partie intégrante du cadre européen commun de référence pour l'assurance de la qualité dans l'EFP, établi par une recommandation du Parlement européen et du Conseil (Parlement européen; Conseil de l'Union européenne, 2009a). Ce cadre (désormais «CERAQ») est un instrument de référence qui a pour but d'aider les États membres à promouvoir et à contrôler l'amélioration continue de leur système d'EFP. Les activités des États membres

liées à l'assurance de la qualité dans l'EFP sont soutenues via le Réseau européen pour l'assurance de la qualité dans l'EFP (EQAVET, 2011), lequel réunit des représentants des États membres, des pays candidats et des pays de l'Espace économique européen, ainsi que des partenaires sociaux européens, de la Commission européenne, de la Fondation européenne pour la formation et du Cedefop.

Le Cedefop soutient la mise en œuvre de la recommandation susmentionnée portant établissement du CERAQ par le biais des conseils et de l'expertise qu'il apporte au comité de pilotage EQAVET ainsi que de ses propres analyses des approches nationales et sectorielles en matière de qualité dans l'EFP. De plus, le Cedefop gère une communauté virtuelle sur l'assurance qualité dans l'EFP (Cedefop, 2011a), qui s'adresse aux spécialistes de la qualité et aux parties prenantes de l'éducation/de l'EFP et qui a pour but de diffuser les travaux effectués au niveau de l'UE, de collecter et de partager l'information, ainsi que de promouvoir l'échange d'idées et d'exemples de bonnes pratiques.

En outre, l'assurance qualité est un pilier qui sous-tend les outils et cadres de l'UE destinés à promouvoir la mobilité des citoyens/apprenants européens ainsi que la reconnaissance de leurs qualifications et acquis d'apprentissage, à savoir le cadre européen des certifications (Parlement européen; Conseil de l'Union européenne, 2008) et le système européen de transfert de crédits pour l'enseignement et la formation professionnels (Parlement européen; Conseil de l'Union européenne, 2009b).



3. L'assurance qualité: un thème de premier plan des visites d'étude

Le programme de visites d'étude pour spécialistes et décideurs de l'éducation et de la formation professionnelle fait partie du programme transversal pour l'éducation et la formation tout au long de la vie. Il contribue à améliorer les politiques d'éducation et de formation au niveau local, régional et national, grâce au partage d'expérience, d'expertise et d'exemples de bonnes pratiques sur les thèmes prioritaires de l'agenda politique européen en matière d'éducation et de formation. Les visites d'étude réunissent différents décideurs et praticiens de l'éducation et de la formation. Durant l'année académique 2010/2011, les groupes de participants les plus représentés ont été les professeurs principaux et formateurs d'enseignants (25 %), les directeurs d'établissements d'enseignement et de formation professionnelle (15,6 %), les inspecteurs de l'enseignement général et de la formation professionnelle (11,4 %), les représentants des autorités locales, régionales et nationales (11,5 %) et les représentants des partenaires sociaux (6 %). La coordination du programme au niveau européen est assurée par le Cedefop depuis 2008.

L'un des thèmes qui suscite le plus d'intérêt est celui des mécanismes d'assurance qualité dans les établissements d'enseignement et de formation, qui a fait l'objet de plus d'une soixantaine de visites d'étude depuis son introduction dans le programme en 2008. Les visites d'étude sur ce thème examinent les récentes évolutions, initiatives et mesures nationales visant à améliorer la qualité de l'éducation et de la formation professionnelle en Europe, notamment en matière d'évaluation des compétences des apprenants, de direction et de gestion des établissements, ainsi que d'autoévaluation et d'évaluation externe des prestataires.



4. Tendances en matière d'assurance qualité dans les établissements d'enseignement et de formation des États membres

Les visites d'étude montrent une évolution des mécanismes de contrôle et d'évaluation des établissements d'enseignement et de formation dans de nombreux pays d'Europe (Cedefop, 2011c), pour partie sous l'effet des tests internationaux (programme international pour le suivi des acquis des élèves – PISA –, par exemple) et des actions politiques entreprises au niveau de l'UE pour améliorer les systèmes d'éducation et de formation.

Les systèmes d'éducation et de formation en Europe s'orientent prudemment vers une administration et une gouvernance moins centralisées, conférant davantage d'autonomie aux établissements d'enseignement et de formation. Cela va nécessairement de pair avec une plus grande responsabilisation des prestataires, via des mécanismes efficaces d'assurance qualité. Les mécanismes adoptés par les pays sont étroitement liés à leur contexte social, économique ou politique. En dépit des différentes approches en matière de cadres, normes, indicateurs, critères et procédures de qualité, l'objectif commun est d'améliorer les acquis des apprenants, en termes de résultats scolaires mais aussi de développement social et personnel et d'employabilité (voir figure 1). Les parents veulent une éducation et une formation meilleures pour leurs enfants, tandis que les adultes veulent et doivent mettre à jour leurs aptitudes et compétences pour pouvoir trouver et conserver un emploi. Les entreprises recherchent des travailleurs qualifiés et compétents pour maintenir leur compétitivité sur un marché mondialisé.

L'évaluation des performances des établissements et le suivi des acquis des apprenants sont des pratiques de plus en plus courantes en Europe.

**Figure 1. La qualité de l'éducation selon les participants
à la visite d'étude n° 65 organisée à Osnabrück
(Allemagne) en 2010**

- Épanouissement des apprenants
- Environnement sain
- Buts de l'établissement soigneusement et objectivement définis
- Pertinence des programmes d'études
- Démarches d'enseignement centrées sur l'apprenant
- Bonne gestion des classes et de l'établissement
- Leadership affirmé, tant de la part de la direction que des enseignants
- Professionnalisme de l'évaluation, qui doit viser à soutenir l'apprentissage et à réduire les disparités
- Interaction avec les familles (soutien à l'apprentissage et participation au processus éducatif)
- Interaction et coopération avec la communauté locale
- Résultats englobant les savoirs, compétences et attitudes et cohérents avec les objectifs nationaux en matière d'éducation et de participation positive à la société
- Culture scolaire

4.1. Évaluation externe

Dans de nombreux pays, l'inspection traditionnellement utilisée pour contrôler le respect de la législation par les établissements d'enseignement et de formation laisse la place à l'évaluation externe, qui vise à aider les établissements à devenir des organisations apprenantes engagées dans un processus permanent d'amélioration de la qualité. C'est ainsi que l'on assiste à la mise en place d'organismes qui ont pour mission spécifique d'évaluer la qualité des établissements et de leur fournir une assistance méthodologique et des lignes directrices pour améliorer cette qualité.

Exemple 1. Agences d'évaluation scolaire en Lituanie et à Hambourg (Allemagne)

En Lituanie, une agence nationale d'évaluation scolaire, la NMVA (Nacionalinė mokyklų vertinimo agentūra) ⁽¹⁾, a été instaurée en 2005 pour conduire des évaluations externes des établissements scolaires et aider ces derniers à élaborer leur propre système d'autoévaluation. La vision de cette agence est de «modifier la culture d'évaluation, pour passer de l'appréhension à l'attitude positive, du simple respect des règles à l'amélioration, des consignes à l'adhésion, des points de vue aux données factuelles et du contrôle à la réflexion».

À Hambourg, un institut de supervision scolaire, l'IFBM (*Institut für Bildungsmonitoring*) ⁽²⁾, a été mis en place en 2006 pour évaluer les établissements. Son système d'évaluation est centré sur les processus scolaires et sa philosophie est «l'amélioration des processus scolaires améliore les acquis des élèves».

(1) Site web de la Nacionalinė mokyklų vertinimo agentūra:
<http://www.nmva.smm.lt/tlt/>

(2) Site web de l'Institut für Bildungsmonitoring:
<http://www.bildungsmonitoring.hamburg.de/index.php/>

L'évaluation de la qualité des performances et prestations des établissements porte sur quatre domaines principaux:

- les processus au niveau de la classe, du point de vue de la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage;
- les processus au niveau de l'établissement, en tant qu'espace apprenant, social et professionnel;
- l'environnement scolaire: relations entre l'établissement et les parents et liens avec la communauté locale;
- les acquis des élèves, mesurés en termes de résultats scolaires, de développement personnel et social et de devenir des diplômés.

Exemple 2. Critères d'évaluation externe en Lituanie et à Hambourg (Allemagne)

Lituanie

- culture scolaire (par ex. éthique, aspirations et liens avec le monde extérieur);
- enseignement et apprentissage (par ex. organisation, qualité de l'enseignement, qualité de l'apprentissage, y compris dialogue entre enseignants et apprenants);
- résultats (par ex. progrès réalisés, résultats scolaires et non scolaires);
- soutien éducatif (par ex. soutien pédagogique et psychologique, orientation professionnelle);
- gestion stratégique (par ex. autoévaluation, stratégie de l'établissement, gestion des ressources humaines et des installations).

Hambourg

- direction et gestion (par ex. direction, développement personnel, ressources financières, développement de l'image de l'établissement, responsabilisation);
- enseignement et apprentissage (par ex. développement des programmes, évaluation des performances, services de conseil et de soutien, participation de la communauté scolaire);
- acquis et résultats (par ex. satisfaction des diverses parties intéressées, parcours éducatifs, compétences acquises).

Dès lors que de nombreux pays n'ont pas encore achevé leur premier cycle d'évaluation externe, il est trop tôt pour mesurer l'impact des mécanismes d'assurance qualité sur les acquis des apprenants. Pour autant, les premiers résultats font apparaître une baisse du taux d'abandon scolaire ⁽³⁾, une motivation accrue des apprenants ⁽⁴⁾, un degré plus élevé de satisfaction et une utilisation plus efficace des ressources financières.

4.2. Autoévaluation

Les participants aux visites d'étude s'accordent à penser que l'assurance qualité dans l'éducation et la formation professionnelle exige une approche ascendante, qu'elle devrait relever essentiellement de la responsabilité des établissements d'enseignement et d'EFP et qu'elle doit associer l'ensemble de la communauté scolaire. Cela placerait l'autoévaluation au cœur du processus d'amélioration de la qualité des établissements. L'autoévaluation est un réexamen systématique et régulier des systèmes, des programmes, des processus, des activités, des résultats et des produits qui facilite l'identification des points forts et des points faibles des établissements (Kelly, 2010). Cet exercice régulier de contrôle et de réexamen contribue à l'amélioration continue d'un établissement, la finalité étant d'améliorer les acquis des apprenants.

Dans certains pays (EE et SE, par exemple), l'autoévaluation est désormais obligatoire, tandis que dans d'autres (PT et RO, par exemple), des procédures assorties de lignes directrices nationales ont été élaborées. Le plus souvent, les établissements d'enseignement et de formation sont libres de concevoir leur propre cadre et d'appliquer leurs propres critères d'autoévaluation et il est rare qu'un cadre global d'autoévaluation

⁽³⁾ L'un des participants à une visite d'étude, conseiller stratégique au service de l'éducation et de l'assurance qualité du *Friesland College*, un établissement d'EFP des Pays-Bas, déclare que les efforts d'amélioration de la qualité entrepris par l'établissement pour donner suite aux résultats de l'évaluation externe et de l'autoévaluation se sont traduits par une diminution du nombre d'abandons.

⁽⁴⁾ À l'école professionnelle G9 de Hambourg, l'évaluation de l'établissement et les efforts accrus d'amélioration de la qualité consentis dans son sillage ont renforcé la motivation des apprenants, qui, du fait de leur participation active au développement de leur établissement, ont le sentiment d'être davantage pris au sérieux qu'auparavant.

tion, reposant sur des critères communs, soit appliqué dans l'ensemble d'un pays. Les démarches d'autoévaluation se fondent le plus souvent sur le modèle d'excellence EFQM ⁽⁵⁾, le modèle britannique *Common assessment framework* ⁽⁶⁾ ou la norme ISO 9001:2000 ⁽⁷⁾. Dans l'ensemble, l'autoévaluation porte sur des éléments tels que la direction et la gestion, l'enseignement et l'apprentissage, le soutien aux apprenants, l'environnement scolaire et les possibilités de développement professionnel offertes au personnel.

⁽⁵⁾ *EFQM Excellence model*: Disponible sur internet:

<http://www.efqm.org/en/tabid/108/default.aspx>

⁽⁶⁾ *Common assessment framework*. Disponible sur internet:

<http://www.education.gov.uk/childrenandyoungpeople/strategy/integratedworking/caf/a0068957/the-caf-process>

⁽⁷⁾ Voir Lignes directrices pour l'application de l'ISO 9001:2000 dans l'éducation.

Disponible sur internet: <http://www.iso.org/iso/fr/pressrelease.htm?refid=Ref889>



5. Messages clés pour les responsables politiques et autres décideurs

Les messages clés suivants ont trait aux principes essentiels pour une culture d'amélioration permanente au sein des établissements d'enseignement et d'EFP. Ils visent à soutenir l'évaluation externe et l'autoévaluation et à instaurer la confiance entre les parties prenantes, de manière à garantir la qualité de l'offre d'éducation et de formation.

5.1. Inscrire l'évaluation dans un processus cyclique permanent d'amélioration de la qualité

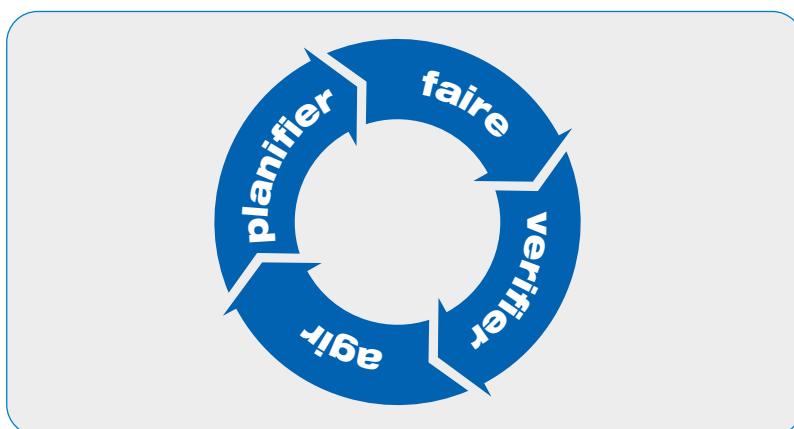
L'évaluation, qu'elle soit externe ou interne, devrait s'inscrire dans un processus cyclique comportant quatre phases récurrentes: planification, mise en œuvre, contrôle et action (roue de Deming, ou «cycle PDCA» – pour *Plan-Do-Check-Act* –, de Deming). Il s'agit d'un principe fondamental à respecter pour introduire des changements et améliorations dans les établissements d'enseignement et de formation.

En Catalogne, par exemple, le ministère de l'éducation a instauré un processus d'assurance qualité et d'excellence pour les établissements d'EFP, du nom de «E2CAT»⁽⁸⁾ (Cedefop, 2010b). Dans le cadre de ce processus, 150 prestataires de formation participent, sur une base volontaire, à un plan de qualité et d'amélioration continue visant «l'excellence en matière de qualité» qui combine la norme ISO 9000 et le modèle EFQM.

⁽⁸⁾ *Quality assurance in VET in Catalonia*, Josep Camps, Generalitat de Catalunya. Disponible sur internet: http://studyvisits.cedefop.eu.int/assets/upload/supervisors/seminars/2011_Workshop_PPTCamps.pdf

À Hambourg et en Saxe, les établissements scolaires sont tenus de signer une convention avec leur interlocuteur ministériel précisant les trois domaines clés qu'ils souhaitent améliorer, sur la base des résultats de leur évaluation externe.

Figure 2. Cycle PDCA de Deming



5.2. Assurer la coopération entre prestataires d'enseignement et de formation, autorités compétentes et décideurs

Le sentiment vis-à-vis des systèmes d'assurance qualité est souvent qu'ils sont imposés d'en haut plutôt que «partagés». L'évaluation externe ne peut réussir que s'il s'agit d'une responsabilité partagée, reposant sur un partenariat solide associant toutes les parties prenantes, des établissements d'enseignement et d'EFP aux décideurs politiques. Les autorités locales et régionales compétentes peuvent faire office de médiateurs entre les prestataires d'enseignement et de formation et les décideurs politiques. Par exemple, les autorités locales de la ville de Stavanger, en Norvège, évaluent les performances des établissements et déterminent avec ces derniers les mesures à prendre pour améliorer la qualité. Les élus locaux siègent aux conseils des établissements et participent avec la direction à l'élaboration des plans d'action des établissements. Les décideurs politiques disposent ainsi d'informations directes sur les établissements et sont mieux à même de comprendre leurs besoins.

Exemple 3. Processus d'évaluation externe pour aider les établissements à devenir des organisations apprenantes: municipalité de Stavanger (Norvège)

Tous les établissements scolaires de Stavanger reçoivent, à intervalles de deux à quatre ans, un rapport de l'autorité locale concernant leurs performances. Ce rapport, qui s'appuie sur les résultats des tests nationaux, des enquêtes auprès des parents et élèves et de l'autoévaluation de l'établissement, est élaboré à l'aide d'un outil de gestion stratégique appelé «tableau de bord prospectif». Il est rédigé par l'un des conseillers de l'autorité locale, qui est chargé d'une double mission: évaluer les performances des établissements et collaborer avec la communauté scolaire pour décider des mesures à prendre en vue d'améliorer la qualité.

Deux mois après la réception du rapport, les conseillers de l'autorité locale et les représentants de la direction de l'établissement, des parents et des élèves se réunissent pour convenir de concert d'un plan d'action portant sur les domaines que l'établissement doit améliorer. Cette réunion est perçue comme centrale pour la gestion de la qualité du système d'éducation et de formation de la municipalité et est conduite dans un esprit de collaboration plutôt que d'intervention venue d'en haut.

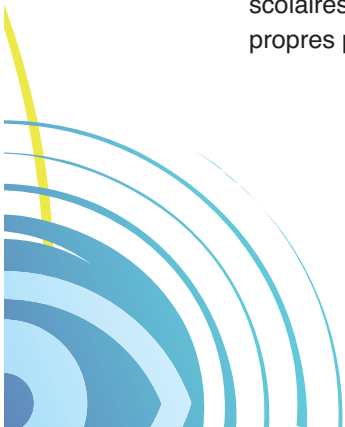
*Personne de contact pour de plus amples informations:
Rune Knutsen, conseiller, Stavanger kommune.
Site web: <http://www.stavanger.kommune.no/>*

5.3. La participation pour une meilleure appropriation des résultats de l'évaluation

Les prestataires d'enseignement et de formation devraient avoir la possibilité de participer à l'évaluation externe de leur établissement. Cette participation a pour effets d'améliorer la transparence de l'évaluation ainsi que les critères utilisés, d'instaurer la confiance et de mieux faire accepter les résultats de l'évaluation. En Catalogne et en Saxe, par exemple, durant l'évaluation externe, les établissements d'enseignement et de formation peuvent proposer des domaines d'amélioration et d'action et ils définissent les objectifs en concertation avec les autorités locales compétentes. À Stavanger, en Norvège, le projet de rapport d'évaluation externe est transmis aux établissements pour observations, lesquelles sont intégrées dans la version finale du rapport.

5.4. L'évaluation externe devrait mettre en avant les points forts

L'évaluation externe devrait identifier les bonnes pratiques et saluer les performances, et pas uniquement se concentrer sur les points faibles. Cette approche positive contribue en effet à lever les résistances vis-à-vis de l'évaluation externe et à développer au sein des établissements d'enseignement et de formation une culture de valorisation mutuelle des activités de chacun. En Lituanie, par exemple, l'agence nationale d'évaluation scolaire identifie, dans chaque établissement, cinq domaines à améliorer et dix exemples de bonnes pratiques. Les exemples positifs font l'objet d'une publication et sont diffusés auprès de tous les établissements scolaires, afin que chacun d'eux puisse s'en inspirer pour améliorer ses propres pratiques de gestion et d'enseignement.



Exemple 4. Utiliser les résultats de l'évaluation externe pour louer la réussite en Lituanie

Durant l'évaluation externe des établissements, l'agence nationale d'évaluation scolaire recueille des exemples de bonnes pratiques en matière d'enseignement et de gestion. En 2010, elle a produit, sous la forme d'un DVD, un guide de la réussite à partir d'exemples de bonnes pratiques observés dans huit établissements, qui montrent que le mode de gestion de l'établissement a des incidences sur l'enseignement, l'apprentissage et les résultats des élèves. Les résultats de l'évaluation externe sont utilisés pour louer la réussite et sont diffusés dans les autres établissements, ce qui offre aux enseignants et aux directeurs une occasion d'apprentissage mutuel ainsi que la possibilité de transposer ces bonnes pratiques dans leur propre établissement.

Personne de contact pour de plus amples informations: Vida Kamenskiene, chef de division, agence nationale d'évaluation scolaire. Site web: <http://www.nmva.smm.lt/lt/>

5.5. Veiller à ce que l'évaluation externe et l'autoévaluation s'inscrivent dans un continuum

L'évaluation externe et l'autoévaluation doivent être appréhendées en tant que volets complémentaires d'un même processus visant à améliorer la qualité des établissements d'enseignement et de formation. Elles ne doivent pas obligatoirement utiliser les mêmes normes et critères de qualité mais elles peuvent s'éclairer mutuellement et indiquer les actions de suivi. Dans certains cas, lorsqu'un système robuste, transparent et efficient d'autoévaluation est en place, les évaluateurs externes se retirent purement et simplement. Aux Pays-Bas, par exemple, la procédure d'autoévaluation mise au point au cours des cinq dernières années par 11 établisse-

ments secondaires regroupés au sein d'une association du nom de *Semper Movens*⁽⁹⁾ a instauré une confiance suffisante pour tenir lieu d'évaluation externe (Cedefop, 2010a). Ces établissements ne font l'objet d'aucune évaluation externe.

Certains participants aux visites d'étude prévoient une évolution du rôle de l'évaluation externe, ou une moindre nécessité de cet exercice au fur et à mesure qu'une culture d'autoévaluation se fait jour dans un pays. L'un des exemples mentionnés à cet égard est celui de la Finlande, où le système national d'inspection scolaire a été aboli il y a une quinzaine d'années et où la quasi-totalité des établissements scolaires pratiquent désormais l'autoévaluation, bien qu'ils n'y soient pas légalement tenus.

5.6. L'autoévaluation a besoin du soutien de tous

La direction joue un rôle déterminant dans le développement d'une culture d'évaluation au sein des établissements d'enseignement et de formation. Un bon chef d'établissement est un agent de changement essentiel: il formule une vision, la communique clairement à l'ensemble de la communauté scolaire, fait preuve d'une attitude positive et engagée vis-à-vis de l'autoévaluation et montre l'exemple à cet égard. L'école professionnelle Max-Eyth, dans le Land de Hesse⁽¹⁰⁾, en Allemagne, est un exemple intéressant de pratique réussie de soutien au personnel dans le processus d'autoévaluation. La directrice a décidé de «montrer l'exemple» de l'instauration d'une culture de l'autoévaluation au sein de l'établissement. Un an après sa prise de fonctions, elle a fait évaluer ses performances par son personnel et a mis en œuvre des actions ciblées d'amélioration. Elle a utilisé cette méthode pour «vendre» le concept d'autoévaluation aux autres membres de la communauté scolaire et les aider à voir dans l'autoévaluation une démarche positive pour le développement de l'établissement. Au cours des

(9) Présentation de Thijs Veraart, directeur, Sint-Maartenscollege. Disponible sur internet: http://studyvisits.cedefop.europa.eu/assets/upload/supervisors/seminars/2011_Workshop_PPTHendriks.pdf

(10) Internal and external quality management for vocational schools in Germany, Claudia Galetzka, directrice, Max-Eyth-Schule. Disponible sur internet: http://studyvisits.cedefop.europa.eu/assets/upload/supervisors/seminars/2011_Workshop_PPTGaletzka.pdf

années à venir, elle prévoit dans un premier temps d'instaurer l'évaluation pour les enseignants puis d'étendre l'exercice à l'ensemble de l'établissement.

Si les chefs d'établissement sont des agents de changement essentiels, l'autoévaluation ne devrait pas pour autant être conduite en vase clos par le seul directeur ou par une équipe d'autoévaluation. L'autoévaluation ne peut être couronnée de succès que si l'ensemble de la communauté scolaire ⁽¹⁾ comprend le processus, y adhère et y contribue, prend note des résultats, participe à la prise de décision et met en œuvre les mesures correctrices pour toute amélioration nécessaire. Dans les Asturies (Espagne), par exemple, les parents d'élèves et les enseignants participent à l'élaboration des questionnaires d'autoévaluation ainsi qu'à des enquêtes, groupes de discussion et interviews, et formulent des observations (Cedefop, 2011b).

Exemple 5. Approche participative de l'autoévaluation à l'école secondaire intégrée de Winterhude (*Gesamtschule Winterhude*) à Hambourg

La *Gesamtschule Winterhude*, située à Hambourg, accueille environ un millier d'élèves, âgés de cinq à vingt ans.

Le directeur de cet établissement a mis au point un système innovant d'«amélioration scolaire», qui repose sur une autoévaluation continue. L'amélioration scolaire débute par des réunions avec les conseils des élèves et des parents; toute proposition de plan de développement ou idée nouvelle est dans un premier temps discutée au sein de ces forums. La participation des parents est consolidée par un «contrat» que les parents signent lorsque leur enfant entre dans l'établissement et par lequel ils s'engagent à assister aux réunions scolaires. À l'issue de chaque réunion, tous les participants remplissent un questionnaire de retour d'information sur le thème abordé. Les nouvelles activités sont évaluées au bout d'une année, puis à intervalles moins rapprochés. La principale méthodologie de collecte de

⁽¹⁾ Le terme «communauté scolaire» fait référence à l'ensemble des parties prenantes de la vie scolaire: directeur et directeur adjoint, membres de l'organe de gouvernance, enseignants, conseillers, personnels non pédagogiques, élèves/étudiants, parents d'élèves, membres de la communauté locale, etc.

données pour l'évaluation est le recours à des questionnaires, mais d'autres méthodes, telles que l'observation, sont également utilisées. Par exemple, des doctorants en pédagogie visitent l'établissement et observent les activités durant six mois avant de rédiger un rapport d'évaluation. L'établissement fait appel aux services d'un institut pédagogique pour tester les élèves de 3e, 6e et 8e années en allemand, anglais et mathématiques et vérifier leurs progrès.

En outre, des experts externes sont régulièrement invités par l'établissement à faire des présentations visant à sensibiliser les personnels et les parents à l'importance de la qualité et de son amélioration. Ces présentations portent sur diverses questions telles que l'amélioration de l'établissement, les nouvelles méthodes pédagogiques ou tout autre aspect de la vie scolaire.

*Personne de contact pour de plus amples informations:
Martin Heusler, principal, GS Winterhude. Site web:
<http://www.sts-winterhude.de/>*

5.7. Autoévaluation et apprentissage mutuel entre les établissements

La coopération entre les établissements, ainsi que l'échange d'exemples de bonnes pratiques en matière de gestion et d'enseignement, contribuent à promouvoir l'autoévaluation. Les activités conjointes de contrôle et de réexamen de la qualité de leurs prestations, ainsi que l'apprentissage mutuel, aident les établissements à mettre en place des systèmes internes pour améliorer leur qualité. En Lituanie, par exemple, 33 établissements scolaires ont pris en charge leur propre apprentissage et leur propre développement et ont élaboré un manuel de recommandations pour l'autoévaluation scolaire destiné à aider les établissements à mettre au point leur propre système d'autoévaluation. Les autorités locales devraient, chaque fois que possible, soutenir la mise en place de tels réseaux (voir exemple 6).

Exemple 6. Soutien des autorités locales aux établissements pour encourager l'autoévaluation: municipalité de Prienai (Lituanie)

La municipalité de Prienai a mis en place un club d'autoévaluation («CSE» en lituanien). Ce club s'adresse aux individus intéressés par les processus et les méthodologies d'autoévaluation au sein des établissements d'enseignement et de formation, et notamment par la collecte de données, la rédaction d'un rapport d'autoévaluation et l'utilisation des résultats de l'autoévaluation. Ce club vise également à mieux sensibiliser sur les liens entre autoévaluation et planification scolaire. Il se penche sur des questions telles que l'intégration de l'autoévaluation dans les plans d'amélioration de l'établissement ou les techniques de motivation des enseignants vis-à-vis de l'importance de l'évaluation.

Le club organise des réunions formelles et non formelles ainsi que des visites d'étude pour les représentants des établissements. Durant ces réunions, les établissements sont encouragés à partager leurs expériences, qu'il s'agisse de réussites ou d'échecs. Le club participe également à des projets nationaux et internationaux liés à l'évaluation, afin d'assurer un flux constant d'idées nouvelles et d'informations sur les nouvelles pratiques et méthodes d'évaluation. À la fin de chaque année, les activités et les résultats sont présentés aux directeurs d'école de la région.

Le club CSE, ainsi que d'autres activités menées au sein de la municipalité, ont eu un impact positif sur la culture d'évaluation dans la région, dès lors que tous les établissements locaux d'enseignement général sont désormais dotés d'un système d'autoévaluation.

*Personne de contact pour de plus amples informations:
Renata Pavlavičienė, expert, municipalité de Prienai.
Site web: www.prienai.lt*

Les établissements recourent fréquemment à la pratique connue sous le nom d'«amis critiques» pour s'entraider dans la conduite des exercices d'autoévaluation. Les représentants d'autres établissements d'enseignement et d'EFP effectuent une visite d'un ou deux jours dans un établissement pour observer les cours, s'entretenir avec les parents, les élèves, les enseignants et les autres catégories de personnel puis rendre compte de leurs observations. En outre, ils formulent des conseils et des recommandations sur les domaines qu'il y a lieu de développer.

Exemple 7. Système collaboratif de visites d'étude pour améliorer la qualité: association *Semper Movens* (Pays-Bas)

Semper Movens, une association néerlandaise d'établissements secondaires, a mis en place un système collaboratif de visites d'étude pour l'amélioration de la qualité. Il s'agit d'un modèle d'autoévaluation qui encourage l'échange de points de vue et de bonnes pratiques entre les établissements.

Chaque établissement membre de l'association est évalué par une équipe de cinq ou six représentants d'établissements partenaires. Tous les membres de cette équipe ont reçu une formation pour conduire l'évaluation; ils examinent trois éléments: un domaine qui constitue un point fort de l'établissement, un domaine en cours de développement et un domaine à améliorer. C'est l'établissement qui sélectionne lui-même ces trois domaines et l'évaluation peut porter, par exemple, sur les services internes d'orientation et de conseil, sur une matière spécifique ou sur la sécurité scolaire. L'équipe d'évaluation recueille des éléments de preuve et formule des recommandations en s'appuyant sur des analyses documentaires, des observations de cours et des entretiens avec les membres de la communauté scolaire (direction, enseignants, élèves et parents).

Cette approche atténue la résistance vis-à-vis de l'évaluation externe et accroît la motivation des enseignants et

des élèves, qui prennent une part active à la gestion de leur établissement.

Personne de contact pour de plus amples informations:

Thijs Veraart, directeur, Sint-Maartenscolleg.

Site web: <http://www.sint-maartenscollege.nl/>

5.8. Capacité des établissements: un élément essentiel pour l'amélioration de la qualité

La capacité des établissements d'enseignement et de formation de mettre au point un processus d'amélioration continue n'est pas toujours acquise. Un grand nombre d'entre eux ont besoin de soutien, dès lors qu'ils manquent de l'expertise et des ressources nécessaires pour concevoir et conduire les exercices d'autoévaluation.

La formation initiale et en cours d'emploi peut contribuer à mieux faire comprendre aux enseignants le processus et les bénéfices de l'évaluation externe et de l'autoévaluation d'un établissement. Les chefs d'établissement devraient être formés à l'utilisation de rapports d'évaluation et à la mise en place de processus d'autoévaluation. En Autriche, par exemple, le *Pädagogischen Institut*, un prestataire de formation en cours d'emploi, dispense à tous les chefs d'établissement des cours obligatoires portant sur l'autoévaluation.

Dans certains pays, les autorités compétentes fournissent des modèles et indicateurs d'autoévaluation, des questionnaires en ligne et des outils d'analyse, ainsi qu'un soutien direct à la conduite des exercices. Un exemple à cet égard est celui du cadre national d'autoévaluation élaboré en Roumanie, qui précise les objectifs de l'autoévaluation, définit les principes et les indicateurs de performance à appliquer et fournit des lignes directrices concernant les modalités d'organisation de l'exercice (Cedefop, 2011c).

En Irlande du Nord, le département de l'éducation a financé le développement d'un progiciel, du nom de *SETAQ Builder*, que les établissements peuvent utiliser pour créer et modifier leurs propres outils d'autoévaluation et de rapports.

En Communauté flamande de Belgique, un conseiller externe, du service de conseil pédagogique du Secrétariat flamand de l'enseignement catholique, procède à l'«autoévaluation» des établissements et conseille ces derniers en fonction de leurs points forts et de leurs points faibles (exemple 8).

Exemple 8. Rôle des conseillers pédagogiques dans l'autoévaluation des établissements scolaires en Communauté flamande de Belgique

En Communauté flamande de Belgique, les conseillers pédagogiques jouent un rôle essentiel dans l'autoévaluation. Si un établissement demande une assistance pour améliorer sa qualité, un conseiller conduit un exercice d'autoévaluation pour le compte de l'établissement.

Le processus débute par une collecte de données sur l'établissement. À cet effet, le conseiller utilise un questionnaire standard, auquel l'établissement peut ajouter un maximum de 20 questions de son choix, et constitue un groupe de travail. Il rédige ensuite un rapport à l'intention de l'établissement, dans lequel il rend compte des résultats de son examen et identifie les points forts et points faibles principaux de l'établissement. Ces données sont ensuite utilisées par ce dernier pour définir ses propres priorités et objectifs et concevoir les activités d'amélioration nécessaires.

*Personne de contact pour de plus amples informations:
Luk Van Canneyt, consultant en éducation, Service de conseil des établissements diocésains, Bruges.
Site web: <http://www.dpbbbrugge.be/>*

5.9. Évaluateurs externes: nécessité d'une solide formation

Les évaluateurs externes devraient posséder les savoirs, aptitudes et compétences adéquates et faire l'objet d'un recrutement et d'une formation rigoureux. En Lituanie, par exemple, les enseignants expérimentés qui souhaitent devenir évaluateurs externes sont soumis à un long processus de recrutement qui passe par des entretiens, des activités en équipe, des observations et des épreuves écrites, avant de suivre une formation pratique de 120 heures, notamment en situation de classe.



6. Travail européen sur la qualité: une référence

La coopération européenne apporte une contribution cruciale à l'amélioration de l'enseignement et de la formation et dote les États membres d'outils communs pour leurs pratiques de gestion de la qualité. Le cadre européen de référence pour l'assurance de la qualité, par exemple, comporte des critères de qualité et des descripteurs indicatifs destinés à guider tant les États membres que les prestataires d'EFPP qui souhaitent mettre en place un cadre d'évaluation pour l'EFPP initial et continu. Les critères de qualité ont trait à la planification, fondée sur une vision stratégique, à la mise en œuvre de plans définis avec la participation des parties intéressées, à l'évaluation régulière des résultats de l'apprentissage et de l'enseignement et de leurs processus, y compris par des mesurages, et au réexamen en vue d'introduire les plans d'action nécessaires pour modifier ces processus (exemple 9).

Le Cedefop a élaboré un guide européen d'autoévaluation des prestataires d'EFPP (Cedefop, 2003). Cet outil pratique a impulsé une dynamique pour la mise en place de cadres nationaux de qualité et a été traduit, adapté et testé dans plusieurs États membres, tels que la Bulgarie, la Roumanie et l'Italie. Ce guide détaille les activités quotidiennes d'un prestataire d'EFPP. Il est basé sur des questions et des réponses qui concernent à la fois le processus de formation et le processus de soutien (hors formation) des établissements d'EFPP. Il propose deux cadres pour l'autoévaluation, l'un s'appuyant sur un questionnaire et l'autre sur une liste de contrôle. Bien qu'il traite essentiellement de l'autoévaluation des prestataires d'EFPP, ce guide propose aussi un cadre pour l'autoévaluation au niveau du système (Cedefop, 2003).

Exemple 9. Extrait du cadre européen de référence pour l'assurance de la qualité: critères de qualité et descripteurs indicatifs pour l'évaluation des résultats et des processus au niveau du prestataire de services d'EFPP

Critères de qualité	Descripteurs indicatifs au niveau du prestataire d'EFPP
Il est procédé régulièrement à une évaluation des résultats et des processus, étayée par des mesurages.	Une autoévaluation est effectuée régulièrement conformément aux réglementations/cadres nationaux et régionaux ou à l'initiative du prestataire d'EFPP.
	L'évaluation et le réexamen portent sur les processus et les résultats de l'enseignement, y compris l'évaluation de la satisfaction des apprenants ainsi que les performances et la satisfaction du personnel.
	L'évaluation et le réexamen comprennent des mécanismes adéquats et efficaces pour associer les parties intéressées internes et externes.
	Des systèmes d'alerte rapide sont mis en œuvre.



7. En guise de conclusion

Les visites d'étude mettent en évidence les évolutions récemment intervenues dans la plupart des États membres pour assurer la qualité de l'éducation et de la formation professionnelle. La présente publication, qui s'appuie sur les résultats des visites d'étude, n'a pas pour objet de décrire un système unique d'évaluation des établissements d'enseignement et de formation. Un tel système n'existe pas, dès lors que les pays utilisent nécessairement des mécanismes d'assurance qualité différents, parfois complexes, étroitement liés au contexte social, économique et politique qui leur est propre. Les responsables politiques et autres décideurs sont invités à déterminer, parmi les recommandations formulées dans la présente publication, lesquelles sont le plus adaptées à leur contexte national et au développement d'une culture d'évaluation et d'amélioration continue au sein de leurs établissements d'enseignement et de formation. Jusqu'à la fin de son mandat actuel en 2013, le programme de visites d'étude poursuivra son travail d'identification d'exemples concrets de bonnes pratiques et continuera à soutenir les efforts des responsables politiques et autres décideurs en leur livrant des données probantes pour améliorer la qualité de l'offre d'éducation et de formation en Europe.



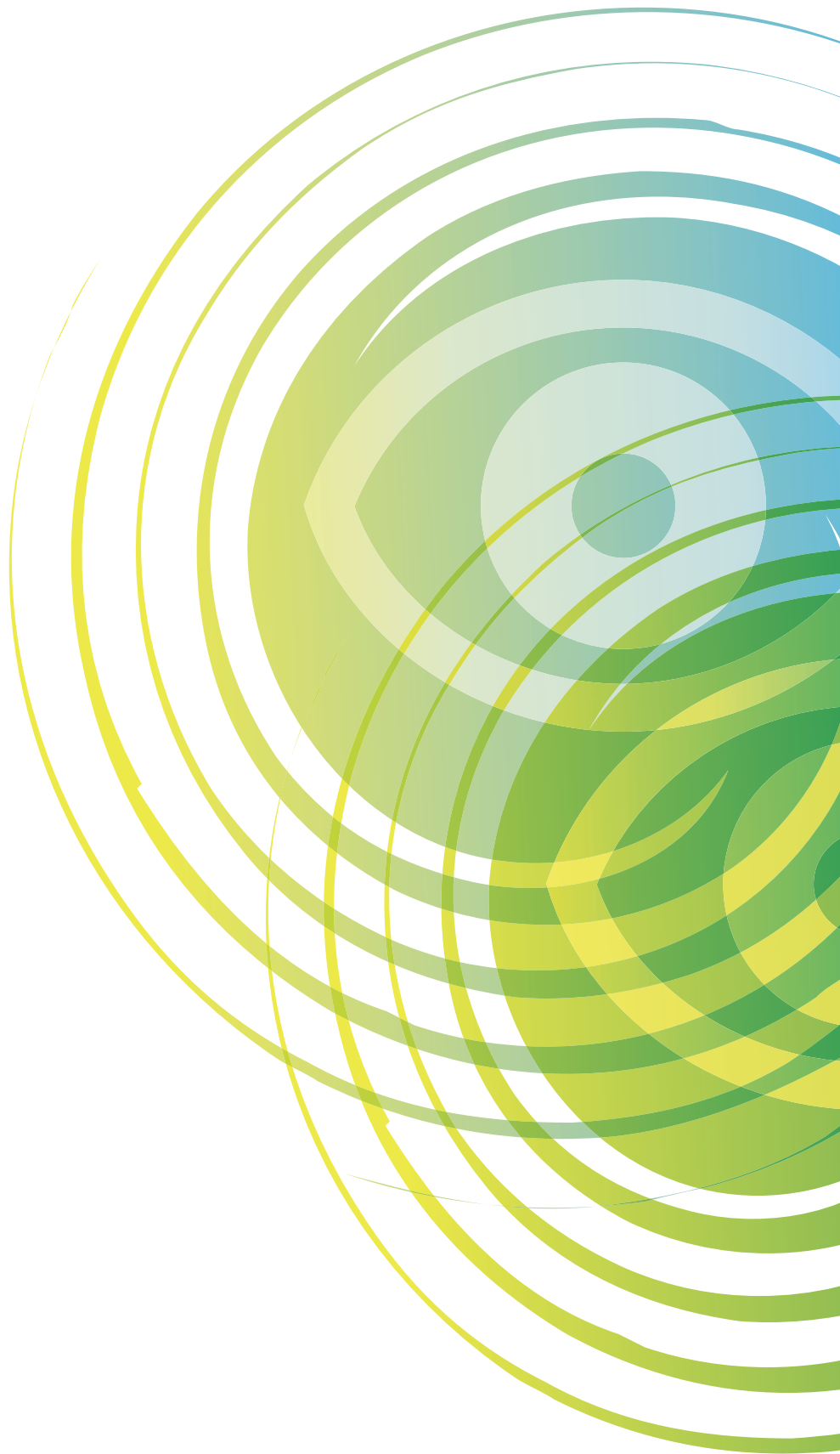
8. Bibliographie et autres références

- *Communiqué de Bruges sur la coopération européenne renforcée en matière d'enseignement et de formation professionnels pour la période 2011-2020* (2010). Disponible sur internet: http://ec.europa.eu/education/lifelong-learning-policy/doc/vocational/bruges_fr.pdf [cité le 27.10.2011].
- Cedefop (2003). *An European Guide on Self-assessment for VET providers*. Thessaloniki: Cedefop. Disponible sur internet: <http://libserver.cedefop.europa.eu/vetelib/2011/78741.pdf> [cité le 22.8.2011].
- Cedefop (2010a). *Group Report of Study Visit: Quality assurance mechanisms in schools and training institutions (Group Number 143), 21-26 March 2010, the Hague, Netherlands*. Disponible sur internet: http://studyvisits.cedefop.europa.eu/assets/upload/documentation/Online_docs/200910_143_NL_GroupReport.pdf [cité le 29.9.2011].
- Cedefop (2010b). *Study visit group report 147 on Implementation of quality assurance in technical and vocational schools, Botosani, Romania, 10-14 May 2010*. Disponible sur internet: http://studyvisits.cedefop.europa.eu/assets/upload/documentation/Online_docs/200910_147_RO_GroupReport.pdf [cité le 29.9.2011].
- Cedefop (2011a). *Virtual community on quality assurance in VET* (Communauté virtuelle sur l'assurance qualité dans l'EFPP). Site web: <http://communities.cedefop.europa.eu/quality> [cité le 22.8.2011].
- Cedefop (2011b). *Findings from Study Visits in Hamburg and Vilnius: Study visits on external and internal school evaluation*. Disponible sur internet: http://studyvisits.cedefop.europa.eu/assets/upload/supervisors/seminars/2011_Workshop_FinalReportofQAVisitsinLT_DE.pdf [cité le 22.8.2011].
- Cedefop (2011c). *Synthesis report on study visits 2009/2010 on Quality assurance in education and training*. Disponible sur internet: http://studyvisits.cedefop.europa.eu/assets/upload/documentation/doc_year_catalog/QualityAssurance%20in%20ET.pdf [cité le 22.8.2011].
- Cedefop (2011d). *Study visits workshop on Enhancing quality in schools and VET institutions, Bonn 17-18 February 2011*. Disponible sur internet: <http://studyvisits.cedefop.europa.eu/index.asp?cid=3&artid=8120&scid=77&artlang=EN> [cité le 22.8.2011].

- Conseil de l'Union européenne (2007). Conclusions du Conseil et des représentants des gouvernements des États membres réunis au sein du Conseil du 15 novembre 2007 sur l'amélioration de la qualité des études et de la formation des enseignants. *Journal officiel de l'Union européenne*, C 300 du 12.12.2007, p. 6-9. Disponible sur internet: <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2007:300:0006:0009:FR:PDF> [cité le 27.10.2011].
- Conseil de l'Union européenne (2009). Conclusions du Conseil du 12 mai 2009 concernant un cadre stratégique pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation («Éducation et formation 2020»). *Journal officiel de l'Union européenne*, C 119 du 28.5.2009, p. 2-10. Disponible sur internet: <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2009:119:0002:0010:FR:PDF> [cité le 27.10.2011].
- Conseil de l'Union européenne (2010). *Conclusions du Conseil du 17 juin 2010: Une nouvelle stratégie européenne pour l'emploi et la croissance*. Disponible sur internet: <http://ec.europa.eu/eu2020/pdf/115348.pdf> [cité le 27.10.2011].
- ECA (2011). *European Consortium for Accreditation in Higher Education* (Consortium européen pour l'accréditation dans l'enseignement supérieur). Site web: <http://www.eaconsortium.net/> [cité le 25.10.2011].
- ENQA (2005). *Standards and Guidelines for Quality Assurance in the European Higher Education Area*. Disponible sur internet: http://www.eqar.eu/fileadmin/documents/e4/050221_ENQA_report.pdf [cité le 22.8.2011]. Traduction française: *Références et lignes directrices pour le management de la qualité dans l'espace européen de l'enseignement supérieur*. Disponible sur internet: https://www.cne-evaluation.fr/WCNE_pdf/ESGCNE_vFrance.pdf [cité le 26.10.2011].
- ENQA (2011). *European Association for Quality Assurance in Higher Education* (Association européenne pour l'assurance qualité dans l'enseignement supérieur). Site web: <http://www.enqa.eu/> [cité le 25.10.2011].
- EQAVET (2011). *European Quality Assurance in Vocational Education and Training Network* (Réseau européen pour l'assurance de la qualité dans

l'enseignement et la formation professionnels). Site web:
<http://www.eqavet.eu/gns/home.aspx> [cité le 26.10.2011].

- EUA (2011). *European University Association* (Association européenne de l'université). Site web: <http://www.eua.be/Home.aspx> [cité le 25.10.2011].
- Kelly, Barbara (2010). *Background Paper Towards a quality assured and integrated lifelong learning implementation strategy*. Disponible sur internet: <http://www.education2010.be/wp-content/uploads/backgroundpaper-Brugge-6.12.2010.pdf> [cité le 25.7.2011].
- Parlement européen; Conseil de l'Union européenne (2001). Recommandation du Parlement européen et du Conseil du 12 février 2001 concernant la coopération européenne en matière d'évaluation de la qualité de l'enseignement scolaire. *Journal officiel de l'Union européenne*, C 60 du 1.3.2001, p. 51-53. Disponible sur internet: <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2001:060:0051:0053:FR:PDF> [cité le 27.10.2011].
- Parlement européen; Conseil de l'Union européenne (2008). Recommandation du Parlement européen et du Conseil du 23 avril 2008 établissant le cadre européen des certifications pour l'éducation et la formation tout au long de la vie. *Journal officiel de l'Union européenne*, C 111 du 6.5.2008, p. 1-7. Disponible sur internet: <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=oj:c:2008:111:0001:0007:fr:pdf> [cité le 27.10.2011].
- Parlement européen; Conseil de l'Union européenne (2009a). Recommandation du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2009 relative à l'établissement d'un cadre européen de référence pour l'assurance de la qualité dans l'enseignement et la formation professionnels. *Journal officiel de l'Union européenne*, C 155 du 8.7.2009, p. 1-10. Disponible sur internet: <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2009:155:0001:0010:FR:PDF> [cité le 27.10.2011].
- Parlement européen; Conseil de l'Union européenne (2009b). Recommandation du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2009 établissant le système européen de crédit d'apprentissages pour l'enseignement et la formation professionnels (ECVET). *Journal officiel de l'Union européenne*, C 155 du 8.7.2009, p. 11-18. Disponible sur internet: <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2009:155:0011:0018:FR:PDF> [cité le 27.10.2011].







CEDEFOP

Centre européen pour le développement
de la formation professionnelle

Évaluer pour améliorer les acquis de l'apprentissage

Messages pour les politiques d'assurance qualité

Luxembourg:
Office des publications de l'Union européenne

2012 – VI, 40 pp. – 17 x 24 cm

ISBN 978-92-896-0847-3

doi: 10.2801/97554

N° de cat.: TI-31-11-305-FR-C

Gratuit – 4107 FR



Évaluer pour améliorer les acquis de l'apprentissage

Messages pour les politiques d'assurance qualité

L'amélioration de la qualité des systèmes d'éducation et de formation en Europe est l'un des piliers de la stratégie visant à faire de l'UE, d'ici à 2020, une économie intelligente, durable et inclusive.

La présente publication a pour objet de formuler des recommandations à l'intention des responsables politiques et autres décideurs, afin de les aider à développer une culture d'évaluation et d'amélioration continue au sein des établissements d'enseignement et de formation en Europe. Elle met en avant un certain nombre de messages clés pour promouvoir l'évaluation externe et l'auto-évaluation et assurer la qualité de l'offre d'éducation et de formation.

Les recommandations contenues dans cette publication s'appuient sur les discussions menées dans le cadre de deux visites d'étude organisées pour les responsables politiques et décideurs de haut niveau à Vilnius et Hambourg en 2010, ainsi que sur les résultats d'un atelier consacré à l'amélioration de la qualité dans les établissements d'enseignement et d'EFP organisé par le Cedefop à Bonn en février 2011.

Dans le cadre du programme de visites d'étude, une vingtaine de visites sont consacrées chaque année aux mécanismes d'assurance qualité. Ces visites offrent aux décideurs et aux praticiens l'occasion d'identifier des exemples de bonnes pratiques et d'explorer avec leurs pairs d'autres pays européens des questions liées à la qualité de l'éducation et de la formation professionnelle.



4107 FR – TI-31-11-305-FR-C



Le programme de visites d'étude pour spécialistes et décideurs de l'éducation et de la formation professionnelle, qui fait partie du programme pour l'éducation et la formation tout au long de la vie (2007-2013), est une initiative de la direction générale Éducation et culture de la Commission européenne. Le Cedefop est chargé de coordonner le programme au niveau européen, tandis que les agences nationales sont chargées de sa mise en œuvre dans les pays participants.



CEDEFOP

Centre européen pour le développement
de la formation professionnelle

Europe 123, 570 01 Thessaloniki (Pylea), GRÈCE
PO Box 22427, 551 02 Thessaloniki, GRÈCE
Tél. +30 2310490111, Fax +30 2310490020, E-mail: info@cedefop.europa.eu

www.cedefop.europa.eu



Office des publications

ISBN 978-92-896-0847-3



9 789289 608473 >